



**HAL**  
open science

# Le schéma d'aménagement du territoire national tunisien ou comment concilier compétitivité, efficacité et durabilité

Ali Bennasr

## ► To cite this version:

Ali Bennasr. Le schéma d'aménagement du territoire national tunisien ou comment concilier compétitivité, efficacité et durabilité. PUP, PUAM. Aménagement durable des territoires méditerranéens, PUP, PUAM, pp.49-57, 2012, Espace et développement durable. halshs-00741164

**HAL Id: halshs-00741164**

**<https://shs.hal.science/halshs-00741164>**

Submitted on 13 Oct 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Le schéma d'aménagement du territoire national tunisien ou comment concilier compétitivité, efficacité et durabilité**

**Ali BENNASR**

*Université de Sfax, LR. SYFACTE*

## **Introduction**

Avec la mise en place du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN 1997), la Tunisie a inauguré une nouvelle étape dans sa planification spatiale. Ce schéma qui a fait suite à l'accord de libre échange signé entre la Tunisie et l'Union Européenne en 1995, a préconisé un aménagement du territoire dont les grandes orientations sont la durabilité, l'efficacité et la compétitivité de l'espace national.

Si la compétitivité et l'efficacité impliquent la concentration des efforts de développement sur des espaces jugés compétitifs, la durabilité quant à elle renvoie à un développement soucieux des impératifs environnementaux et basé sur l'équité socio-spatiale. Appliquées à la réalité du pays et aux choix d'aménagement préconisés, ces trois dimensions paraissent difficilement conciliables, dans la mesure où les choix spatiaux vont engendrer une pression et des tensions sur le littoral (seul espace compétitif) et un délaissement de la majeure partie du pays.

Conscient, qu'il ne peut pas réduire les disparités territoriales, l'Etat s'est lancé à travers ce schéma, dans un discours de justification des déséquilibres en optant pour la « métropolisation-compensation » qui va non seulement aggraver le clivage « littoral-intérieur », mais aussi créer un nouveau à l'intérieur du littoral. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de régions favorisées et d'autres défavorisées, mais un pays réduit à sa seule capitale qui concentre tous les efforts d'équipement et d'infrastructures. Le reste du territoire, n'a plus d'autres vocations que d'épauler Tunis dans le but d'espérer une place sur l'échiquier de la mondialisation. Ainsi, on est passé du stade « des disparités littoral/intérieur qui ont caractérisé et façonné l'organisation de l'espace, à une discontinuité majeure entre « métropole » et reste du pays.

De ce fait, la mise en place du SDATN 1997 a marqué un tournant dans le discours politique. Si durant les décennies qui ont succédé à l'indépendance, l'équilibre régional comme l'unité nationale, étaient les termes récurrents de légitimation du pouvoir, avec le SDATN, une remise en cause totale de ce discours a été opérée le taxant de rétrograde et contre productif. Cette nouvelle vision trop économiste de l'espace, réduisant le territoire national en un « support » de production pour le capital international, a aggravé les disparités territoriales.

De ce fait, la révolution du 14 janvier 2011 a montré que rien de durable n'a été fait dans l'exercice de l'aménagement, au contraire les dégâts occasionnés par ces choix qui ont exclu la majeure partie du territoire national étaient énormes. L'acteur n'a ni réduit les écarts entre les régions, ni contribuer à développer les espaces littoraux.

### **1. Le système spatial tunisien : les traits marquants**

A la veille de l'indépendance du pays en 1956, le système spatial tunisien était marqué par deux déséquilibres majeurs ; un clivage nord-sud et un déséquilibre est-ouest.

Le clivage nord-sud était lié aux conditions climatiques qui opposa « la Tunisie utile » avec ces plaines fertiles qui reçoivent plus de 400 mm de pluie/an, domaine de la céréaliculture, de l'oliveraie et du vignoble ; avec ses villes et ses villages millénaires, à « la Tunisie aride et semi-aride du centre et du Sud, où excepté le Sahel, Sfax, et les oasis, était le domaine privilégié du nomadisme et du semi-nomadisme. D'importants flux d'exode du centre et du sud vers le nord ont jalonné la période coloniale, pour la recherche du travail dans l'agriculture mais aussi dans les villes surtout Tunis. Cette mobilité s'est accélérée durant la période coloniale avec la crise des campagnes suite à la mainmise coloniale sur les terres des tribus. Ainsi, Tunis, comme Sfax vont connaître leurs premiers quartiers spontanés créés par les migrants après la première guerre mondiale et la crise de 1929. Ce mouvement va se poursuivre après la deuxième guerre mondiale et à la veille de l'indépendance.

Les disparités entre l'est ouvert sur la méditerranée et l'ouest continental quant à elles sont anciennes mais amplifiées par la colonisation. Alors que les déséquilibres nord-sud se sont estompés, témoignant du recul de l'économie terrienne et l'avènement de l'économie coloniale moderne et urbaine, ces déséquilibres littoral-intérieur se sont creusés et ont pris des contenus de plus en plus variés.

Considérés comme œuvre de la colonisation, les disparités littoral-intérieur remontent à des périodes plus anciennes. La primauté du commerce maritime et l'éclosion du commerce saharien au 16<sup>ème</sup> siècle, a fait des villes du littoral comme Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte, Mahdia, les interfaces d'une « mondialisation primitive ». Profitant de cette assise, l'économie coloniale s'est appuyée sur ces villes (ports, services) pour le drainage des ressources de l'intérieur.

Avec l'avènement de l'indépendance du pays en 1956, le littoral tunisien, une bande dont la largeur ne dépasse guère les 30 km, regroupait déjà 51% de la population, la totalité de la production industrielle et l'essentiel des services. « Ces variations dans la répartition spatiale de la population s'expliquent à la lumière d'un héritage territorial colonial : fonctionnement extraverti du système urbain, macrocéphalie de la capitale, prépondérance des villes ports, sous-équipement de certaines zones demeurées en marge, etc. » (Signoles, 1985).

### **2. La Tunisie indépendante et les prémisses d'un aménagement du territoire**

Conscient des « dangers » de ces déséquilibres sur l'unité du pays et pour combattre le régionalisme et le tribalisme, l'Etat indépendant et à travers la planification (1962-1969) a essayé de mettre très tôt les bases d'un développement régional. Dans le cadre de cette politique ; et tout en continuant à renforcer les pôles littoraux existants (Tunis, Sfax, Sousse-Monastir), les projets de développement se sont tournés vers l'intérieur. Les trois grands secteurs de l'économie, agriculture, industrie et services ont contribué à cette politique.

Dans une époque où l'idéologie « industrialiste » dominait les discours, plusieurs nouveaux centres industriels ont été créés dans les régions de l'intérieur à l'image de l'usine de la cellulose à Kasserine, la sucrerie à Béja, la cimenterie de Thala. De même, sur le littoral, plusieurs pôles se sont vus renforcés ; c'est le cas de la sidérurgie à Menzel Bourguiba, la raffinerie de pétrole à Bizerte. La politique industrielle a continué au cours des années 1970, mais dans un cadre libéral avec la mise en place du pôle chimique de Gabès.

La volonté d'impulsion du développement de l'intérieur s'est projetée aussi à travers une politique de développement des services. Des petites villes qui ne dépassaient pas les 5000 habitants dans les années 1960, ont été propulsées au rang de gouvernorats (préfecture) : c'est le cas des villes de Sidi Bouzid, Kasserine, Siliana, Tataouine, Kebili, Tozeur ; profitant ainsi des équipements et des services inhérents à leur rang dans la hiérarchie administrative. De ce fait et dans un laps de temps très court, ces centres comptaient aujourd'hui plus de 50 000 habitants chacun.

Cependant, cette politique d'équilibre, sans idéologie qui la soutient, n'a pas eu les effets escomptés. Certes, se sont des milliers d'emploi créés dans l'industrie et dans les services, mais les effets d'entraînement étaient faibles voire inexistantes. Certains centres industriels étaient les principaux pourvoyeurs d'emploi, c'est le cas de la compagnie des phosphates de Gafsa qui était l'entreprise « providence », où en plus des 14000 emplois offerts, la compagnie fournit une multitude de services pour la population du bassin minier comme l'eau, l'électricité et les titres de transport.

La décennie 1960-1970, s'est achevée par une grave crise économique et sociale. La politique « dirigiste » socialisante, tolérée tant qu'elle n'a pas touché aux gros intérêts, a dû être arrêter avec la collectivisation des terres et l'étatisation des structures commerciales.

En 1971, un coup d'arrêt a été décidé, où l'Etat va opter pour une politique libérale et d'ouverture donnant au capital privé les garanties et les moyens de déploiement nécessaire. Le secteur privé amené à relayer l'action de l'Etat, n'a pas jugé rentable l'investissent dans les régions de l'intérieur. Ainsi, la politique libérale des années 1970, l'ouverture du territoire national aux capitaux étrangers, les encouragements aux secteurs exportateurs (tourisme, industrie manufacturière, autres services,...) ont profité au littoral mieux équipé en infrastructures et en structures d'accueil.

Dans l'objectif d'inciter les capitaux à s'orienter vers les régions de l'intérieur, tout un dispositif d'encouragement à l'investissement dans l'intérieur du pays, qui va de l'exonération d'impôts, aux prix symbolique du terrain, de prise en charge par l'Etat des contributions patronales à la sécurité sociale pour une période de cinq ans, a été mis en place, dans le cadre de la loi sur la décentralisation.

Toutefois, avec l'ouverture du pays, et la mise en application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), les entreprises publiques seront privatisées ou obligées à réduire leurs effectifs employés. Les réductions d'effectif ont frappé de plein fouet les régions intérieures en manque d'emploi et en manque de secteur de substitution comme les services. Toutefois et en dépit des encouragements, l'acteur privé qu'il soit national ou international est resté cantonné sur le littoral, la décentralisation industrielle a profité plus aux zones

périphériques des grandes villes du littoral, considérées des zones de décentralisation.

Les politiques publiques de développement menées n'ont pas pu réduire les écarts entre les régions à cause des dynamiques et des inerties régionales où les avantages n'ont pas pu combler les déséconomies de localisation à l'intérieur, engendrées par l'éloignement aux centres de décision et d'accueil situés sur les espaces côtiers (espace touristique et d'ouverture).

### **3. Le SNAT de 1985 et le discours de l'équilibre régional**

Trente ans après l'indépendance, et en dépit des programmes économiques mis en place, le littoral, profitant de sa propre dynamique s'est renforcé et a continué à concentrer plus de 60% de la population du pays, 90% des établissements industriels et plus des 3/4 des services. Le littoral a non seulement entretenu son dynamisme, mais il l'a encore renforcé. Les encouragements aux secteurs exportateurs se sont projetés dans l'espace par l'implantation de nouvelles zones industrielles littorales, de nouveaux complexes touristiques et de nouvelles plateformes de transport.

Dans ce contexte, caractérisé par une littoralisation accrue de l'économie et de la société, l'Etat a entamé le Schéma National d'Aménagement (SNAT, 1985). Le diagnostic territorial a mis en relief le déséquilibre régional et la littoralisation. Pour cela, l'Etat a fait du développement des régions intérieures, du freinage de l'exode une priorité d'aménagement.

Ainsi, le territoire national a été découpé en Six (06) grandes régions dites économiques où le littoral s'est vu organiser en 03 régions autour des métropoles ; c'est ainsi que le NE était organisé autour de Tunis, le CE qui regroupe le Sahel et la plaine de Sfax et comprend un ensemble de grandes villes, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax ; enfin le SE avec comme centre principal Gabès, Médenine et Djerba. De l'autre côté l'intérieur s'est composé de trois régions : le NO où on trouve Béja, Siliana, Jendouba ; le CO autour de Sidi Bouzid, Kasserine, Kairouan ; enfin le SO organisé autour de Gafsa et Tozeur.

Malgré le fait, que dans un système politique centralisateur comme le système tunisien, la région n'a pas d'existence ni économique, ni juridique ; le découpage régional adopté n'a fait qu'aggraver les déséquilibres et reproduire les disparités. Le découpage du pays en grandes régions sur la base des zones dites « homogènes » isolant le littoral par rapport au reste du territoire, n'était pas de nature à promouvoir l'équilibre souhaité.

Ce découpage en grandes régions avait des répercussions négatives du fait que vers l'intérieur aucun pôle urbain n'était capable d'organiser l'espace, alors que sur le littoral, les grandes villes se bousculent. De même plusieurs villes se sont retrouvées couper de leur espace naturel ; c'est le cas de Sfax. La deuxième ville du pays, appelée capitale du Sud était pendant longtemps un grand pôle orienté vers la mer mais aussi vers le Sud et le centre du pays. L'intégration de Sfax dans le Centre Est a privé la ville des moyens qui lui permettent d'organiser un espace régional important, pire encore, la ville a perdu beaucoup de ses atouts suite à la politique de saupoudrage menée par l'Etat dans un souci « d'équilibre régional ». Plusieurs projets sans rentabilité et sans efficacité, installés au Sud ont eu des impacts négatifs sur la ville.

La politique de l'Etat envers les régions de l'intérieur, excepté le programme de développement rural intégré (PDRI, 1986-1992) et avant lui le PDR, s'est limitée à des actions ponctuelles qui relèvent plus du saupoudrage que

d'une réelle action de développement. L'essentiel des interventions étaient limitées à la déconcentration des services (collège et lycée, affinage du découpage administratif, ...).

De ce fait, le littoral a non seulement entretenu sa propre croissance durant les dernières décennies, mais il l'a développé en se prolongeant vers le sud (Gabès, Djerba), le développement industriel de Gabès, le tourisme et services à Djerba en sont des exemples.

#### **4. Le SDATN de 1997 et la fuite vers l'avant**

A la veille de la mondialisation, le système spatial paraît donc très déséquilibré, caractérisé par une opposition littoral-intérieur et une macrocéphalie urbaine opposant Tunis au reste du système urbain.

La mise en place du SDATN a marqué un tournant dans le discours politique. Alors que durant les décennies qui ont suivi l'indépendance, l'équilibre régional et l'unité nationale étaient les termes clés de la légitimation du pouvoir, avec le SDATN, une remise en cause de ces orientations a été opérée. Si au niveau de la pratique, cette nouvelle vision néolibérale, réduisant l'espace national en un support de production pour le capital, a contribué à aggraver les déséquilibres régionaux, au niveau du discours véhiculé, l'aménagement visait la compétitivité, l'efficacité et la durabilité. Ce dernier terme, comme celui du développement durable a été largement instrumentalisé, manipulé et avait pour vocation de montrer une image moderniste du régime à l'égard des bailleurs de fonds (Verdeil, 2011).

Engagé en 1997, dans l'objectif d'insertion du pays dans le système mondial, le SDATN qui a reconnu ces disparités a opté pour une politique de fuite vers l'avant ; il les a non seulement justifié, mais aussi il a préconisé leur aggravation pour pouvoir espérer à la métropolisation.

Basé sur un discours libéral, le pays s'est lancé dans une politique d'ouverture subie plus que voulue ; une politique qui a réduit le territoire national à une lanière de quelques centaines de km<sup>2</sup> autour de la métropole tunisoise, laissant de côté le reste du pays. C'est dans Tunis et principalement dans quelques espaces privilégiés de la capitale que les grands projets ont vu le jour (projets urbain du lac de Tunis, le lac Sud, ville sportive, les grandes infrastructures (métro, élargissement de l'autoroute vers Hammamet), Tunis city.). C'est aussi la capitale qui désormais va concentrer les richesses du pays, les meilleurs revenus et les meilleurs salaires où l'écart n'a cessé de se creuser entre Tunis et les villes traditionnellement poursuivante comme Sfax. Pire encore, les métropoles du littoral, notamment Sfax, vont connaître un solde négatif au profit de Tunis. Ainsi, tous les indicateurs montrent que cette fracture socio-spatiale est bel et bien une réalité et qu'un gradient Est-Ouest est confirmé par une régression des indicateurs socio-économiques du littoral vers l'intérieur du pays.

Si le diagnostic territorial établi par le SDATN est le même que celui du SNAT de 1985, les interprétations étaient différentes voire opposées. Tout en reconnaissant le déséquilibre régional, le SDATN a proposé des solutions appropriées. Partant des trois dimensions de l'aménagement, efficacité, compétitivité et durabilité, la vision de l'espace par les initiateurs du schéma était plus que tronquée.

A première vue, les trois mots clés de l'aménagement du territoire, ne paraissent pas en contradiction les uns les autres ; car un aménagement durable

sous tend une action efficace, rentable et compétitive. Toutefois, le problème qui se pose c'est le cadre dans lequel est projeté cet aménagement.

L'un des premiers problèmes autour duquel se sont réalisés les anciens programmes de développement c'est celui de la fixation des populations des campagnes et des villes de l'intérieur. A l'opposé, pour le SDATN, les flux d'exode considérés comme une mobilité de la population, doivent être encouragés. Cette mobilité et contrairement à ce qui est connue, répond aux objectifs de l'aménagement et ce à travers deux dimensions importantes :

- Les flux convergents vers le littoral permettent aux villes d'atteindre la taille métropolitaine (soit 1 million) surtout qu'en dehors du Grand Tunis aucune ville n'a dépassé les 500 000 habitants. La concentration de la population dans les villes, alimentée par les flux des migrants, va permettre aux pôles urbains de se doter d'un bassin d'emploi varié. Cette variété en qualité et en nombre donne au capital le choix de sélectionner la main d'œuvre et les techniciens nécessaires au développement des activités mondialisées.

- La mobilité de la population contribue à la durabilité des territoires, car elle permettra d'alléger la pression sur le milieu à l'intérieur du pays (milieu fragile et dégradé, ressources limitées,...).

Cependant, les effets négatifs de l'exode sur les villes, comme l'étalement urbain, la périurbanisation, la délinquance, le chômage et la pauvreté urbaine, ne sont pour l'acteur public que des problèmes rencontrés dans toutes les grandes métropoles du monde. De même, pour justifier sa démarche, le SDATN considère que le déséquilibre démographique va dans le sens des régions de l'intérieur qui peuvent être considérées comme surpeuplées eu égard des ressources et de la fragilité du milieu, alors que le littoral, doté de ressources plus importantes et d'opportunités paraît sous peuplé. En conséquence, chercher à freiner cette mobilité, portera préjudice aux efforts de développement du pays. Ces orientations stratégiques d'aménagement du territoire sont allées de pair avec un désengagement de l'acteur public, qui désormais va se placer en arbitre « pas toujours objectif » entre les différents acteurs.

Connu pour être un bon élève de la Banque mondiale et des bailleurs de fond internationaux, la Tunisie s'est engagée dans une politique de mise à niveau de son économie, dans l'objectif d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale. Cette mise à niveau a touché les activités économiques, préconisant une plus grande flexibilité de l'emploi, un allègement des coûts de production et un désengagement de l'Etat de la sphère économique.

Cette politique s'est traduite dans les années 2000, par une privatisation effrénée des entreprises publiques dans des conditions douteuses où la « mafia » de la famille du Président et leurs partenaires étrangers ont bénéficié de ces rachats parfois à des prix « symboliques » et par une recrudescence du chômage surtout dans les régions intérieures. Alors que les chiffres de l'Institut National des Statistiques (INS) donnent un taux de chômage global de 13.5%, plusieurs estimations basées sur les demandes d'emploi enregistrées ont montré que le taux de chômage est plus élevé.

Une étude récente (Dami, 2011) basée sur une estimation économétrique mesurant l'écart entre les chiffres officiels et ceux obtenus sur la base d'indicateurs démographiques, de scolarisation et des demandes d'emplois enregistrés, a montré que les taux réels du chômage par région, varie de plus de 45% pour les jeunes de 18 à 29 ans (le plus souvent diplômés) dans les régions

intérieures du Nord Ouest et du Centre Ouest, alors qu'il n'est que de 26% dans le Centre Est qui englobe le Sahel de Sousse et Sfax et de (30%) dans le Nord Est où se trouve la capitale .

La décennie 2000 a été marquée aussi par une carence de l'action l'acteur public dans l'effort du développement de l'intérieur. Les quelques programmes de développement des régions de l'intérieur, même si leurs impacts étaient limités, ont cédé la place à ce que le SDATN appelle « la compensation », qui signifie que les régions côtières doivent aider et soutenir les régions intérieures. Ainsi, les programmes de développement des décennies post indépendances vont céder la place à des actions « de charité » financées par l'argent du contribuable et dont une partie est détournée par le palais et par les autorités locales et régionales en charge du collecte de fond, car aucune comptabilité n'a été établie depuis sa création. Cette caisse dite de « solidarité nationale » appelée 26/26, devra profiter aux « Zones d'ombre » qui se sont avérées très nombreuses et touchant aussi les périphéries et les quartiers défavorisés des grandes villes côtières.

Toutefois, aucun mécanisme de solidarité régionale n'a été mis en place pour que le littoral puisse aider l'intérieur. Pire encore, les régions de l'intérieur voyaient leurs ressources naturelles acheminées vers l'espace côtier sans qu'elles puissent en profiter ; c'est le cas de l'eau et des ressources énergétiques. Ces diverses distorsions caractéristiques du modèle d'aménagement appliqué sont dans une large mesure les dégâts directs d'une politique d'aménagement du territoire mal planifiée et insuffisamment coordonnée.

Un déséquilibre entre les zones littorales et les régions intérieures, marqué par une concentration de la population sur le littoral qui compte désormais les 2/3 de la population du pays sur moins du 1/3 de la superficie du territoire national et une concentration des activités industrielles (87%) et touristiques (plus de 90%). L'agglomération du grand Tunis compte à elle seule, environ le 1/4 de la population totale du pays. Si on considère l'arc « métropolitain » qui s'étend de Bizerte à Hammamet, cette part va s'élever au 1/3 de la population du pays.

Une migration intérieure importante a été enregistrée des régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest vers les régions du Nord-Est et du Centre-Est ; où pour la première fois, les régions de l'intérieur comme la plupart des villes ont enregistré une régression absolue de leur population.

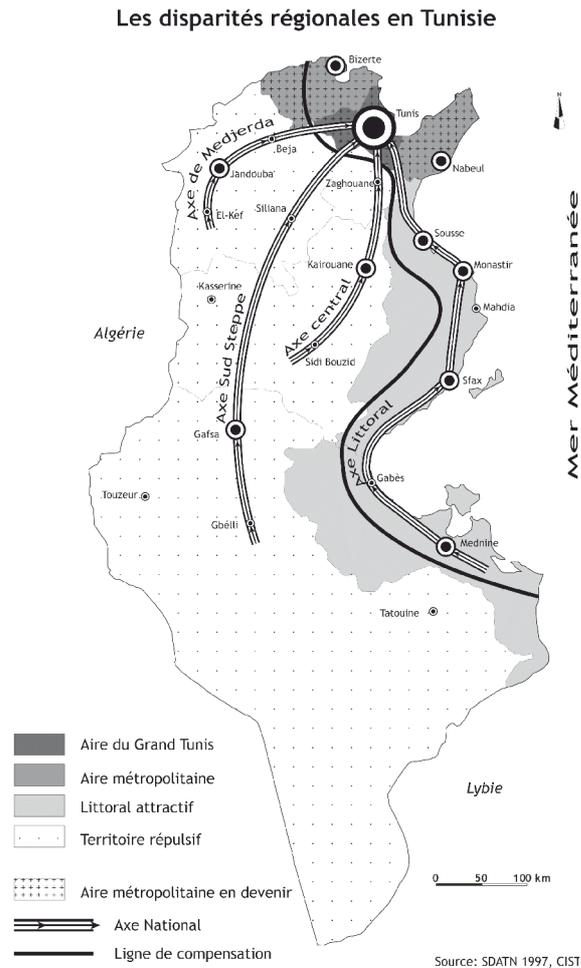
Un étalement urbain non maîtrisé des grandes agglomérations formé par les quartiers sous intégrés et dont les acteurs se sont les exclus du marché foncier légal. Il en résulte des problèmes environnementaux liés à la pollution dans les grandes zones industrielles et la pression sur les zones fragiles et les zones littorales.

La pression sur le littoral est sans équivoque, espace convoité par tous les secteurs et acteurs (tourisme, industrie, habitat,...) qui n'a pas épargné même les zones archéologiques « les jardins de Carthage » lotis sur des terrains archéologiques avec la complicité du président en personne en est l'exemple frappant.

### **5. Les trois Tunisies qui émergent**

Avec la mondialisation, les disparités régionales se sont renforcées (figure 1) où « trois Tunisies » vont émerger (Grasland, Bennisr, Giraud, 2011) :

- La Tunisie métropolitaine centrale (Tunis, Sfax, Sousse et Monastir) à



haut niveau d'éducation et de développement économique et social : où tous les indicateurs socio-économiques et de niveau de vie montrent le fossé entre cette région et le reste de la Tunisie. Dans ce groupe avantagé, se détache le Grand Tunis, où la métropolisation tunisoise, avec 3 millions d'habitants sur un arc de cercle de 60 km de rayon, et qui s'étend de Bizerte au Nord à Hammamet au Sud, où se concentrent les activités, les infrastructures et la fortune, commence à faire perdre le souffle pour les autres « métropoles régionales », comme Sfax. Cette dernière, en perte de souffle, n'est pas en mesure d'être compétitive et durable et devait résoudre des problèmes structurels énormes (pollution, étalement, sous équipement,...). Les différentes enquêtes nationales sur le budget et la consommation des ménages. montrent, que la consommation moyenne par

personne des 10% des Tunisiens les plus riches du gouvernorat de Tunis représente 6 fois la dépense moyenne par personne des 10% des Tunisiens les plus pauvres vivant dans le centre-ouest du pays, écart qui aggrave les flux migratoires de l'intérieur vers les régions côtières.

- La Tunisie semi-périphérique du littoral et du Sud à développement fondé sur le tourisme et l'industrie, qui englobe Gabès (industrie), Djerba (tourisme, Zarzis (tourisme, services, zone franche..), et d'autres zones plus vulnérable face au chômage et aux reconversions (Gafsa illustre bien ce groupe avec le chômage et la crise du bassin minier).

- La Tunisie périphérique rurale et ruralisée de l'intérieur, sans accès direct au littoral et sans atouts industriels ou touristiques. Régions rurales à faible niveau d'éducation, faible niveau d'équipement, faible ouverture sur l'international, elles cumulent tous les handicaps et ont été de ce fait soumises à un très fort exode migratoire. Il convient toutefois de distinguer la zone intérieure nord (Jendouba, Béja, El Kef, Siliana, Zaghuan) qui a connu très tôt cet exode vers Tunis au point de perdre une grande partie de sa vitalité démographique et la zone intérieure sud (Kasserine, Kairouan, Sidi Bouzid) qui a été soumise plus tardivement à l'exode vers la côte et qui est actuellement le dernier réservoir démographique de jeunes dans une Tunisie en pleine phase de vieillissement.

#### **Conclusion**

L'avènement de la mondialisation a marqué l'évolution économique, politique, sociétale et institutionnelle de la Tunisie. L'arrimage du pays à l'union européenne (principal partenaire économique) a engendré des réajustements qui ont touché divers aspects. Ainsi, au niveau de l'aménagement du territoire, avec le SDATN 1997, le pays a opté pour un développement métropolitain qui donne à la capitale les moyens de devenir un point d'appui et une interface d'insertion à la mondialisation et qui marginalise l'essentiel du territoire national. Cependant, cette politique ultralibérale a aggravé les disparités régionales qui ont été le moteur de la révolution de 2011.

#### **Bibliographie**

BELHEDI Amor (1992), L'aménagement de l'espace en Tunisie, 3 tomes, publication de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Tunis.

BELHEDI Amor (2006), Territoires, appartenance et identification. Quelques réflexions à partir du cas tunisien », *L'Espace géographique* 4/2006 (Tome 35), p. 310-316.

DALI Slim (2011), Feu identique, conséquences différentes : un aperçu des inégalités régionales en Tunisie. [www.affaires-strategiques.info](http://www.affaires-strategiques.info).

DLALA Habib (2007), Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Environnement, Nature, Paysage, article 410.

GRASLAND C, BENNASR A, GIRAUD T, (2011), Pourquoi Sidi Bouzid. Publication du Collège international des sciences du territoire. [www.gis-cist.fr](http://www.gis-cist.fr).

HIBOU Beatrice, 2005, « Tunisie : le coût d'un « miracle » », Contre-jour, Paris, CERL.

Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire (1997) : Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National.

SIGNOLES Pierre (1985) : L'espace tunisien: capitale et état-région. Tome II, 541p. Publication URBAMA, Université de Tours.

VERDEIL Eric (2011), Le développement urbain durable dans la Tunisie post-Ben Ali. <http://rumeur.hypotheses.org>.